

## Compte rendu du Conseil Municipal du 22 janvier 2022

**Préambule :** M. le maire présente ses vœux à toute l'équipe et regrette l'annulation, cette année encore, pour des raisons sanitaires, de la cérémonie traditionnelle des vœux. Il précise qu'il a entrepris de faire un point avec chacun des adjoints et conseillers délégués en ce début d'année afin de déterminer une lettre de cadrage. Après approbation des élus, M. le Maire ajoute un point relatif à l'avenant Eau potable dans le paragraphe « Intercommunalité » à l'ordre du jour de la présente séance.

### **Approbation procès-verbal réunion antérieure**

Sans observation, le procès-verbal du conseil municipal du 26 novembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

### **Intercommunalité**

▪ **Gens du voyage :** M. le Maire présente la boîte à outils de procédure mis à disposition par la Communauté de communes qui détient la compétence « Gens du Voyage » portant sur l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueils dédiées, des terrains disponibles sont d'ailleurs recherchés sur le territoire intercommunal. L'accueil des gens du voyage sur la commune relève toutefois de la police du maire et à cette fin, il convient de prendre un arrêté municipal permanent afférent à ces différentes compétences en statuant sur la réglementation en la matière précisant notamment les aires intercommunales à disposition.

▪ **Avenant eau potable :** M. le Maire rappelle que par suite du lancement, en mars 2021, d'un appel d'offres pour la Délégation de Service Public (DSP) relative à l'eau potable, le conseil communautaire suivant l'avis de la commission intercommunale ad hoc a décidé de proroger d'un an la DSP en cours, le marché ayant été déclaré infructueux pour motif d'intérêt général (augmentation exponentielle). Ce marché porte sur un nouveau découpage de secteur à savoir Saint-Branchs, Sorigny, Sainte-Catherine de Fierbois et Villeperdue et certaines installations communales spécifiques sont le fait générateur de cette augmentation potentielle. Les élus discutent sur les bienfaits d'une gestion communale ou intercommunale : dans le cadre de cette DSP, les communes pourraient se voir imputer le choix de certaines autres mais a contrario la mutualisation permet aussi d'absorber des coûts, notamment d'investissement, qui ne serait pas supportables par une collectivité isolée. L'évolution de ce dossier intercommunal impactant directement la commune est à suivre courant 2022.

### **Affaires scolaires et périscolaires**

▪ **Rentrée scolaire 2022 :** Xavier GAUTHIER présente les effectifs pressentis des prochaines rentrées scolaires et rappelle l'ouverture d'une classe à la rentrée 2020. Or, l'inspection académique a averti d'une potentielle fermeture de classe justement au vu des effectifs à la baisse dès la rentrée 2022. Un courrier de M. le Maire a porté attention sur l'arrivée de nouveaux habitants au vu des prévisions d'urbanisme, sondage local à l'appui, et sur la spécificité de ce groupe scolaire réparti sur deux sites. Les

prévisions de l'Education Nationale se font sur les 2 ans à venir et il est force de constater une baisse effective des entrants à l'école sur cette période.

- **Point personnel communal et services périscolaires :** Le point 5 est abordé dès maintenant vu qu'il s'agit de personnel dédié au services périscolaires. Xavier GAUTHIER relate que depuis la rentrée 2021, la garderie périscolaire ne se faisait côté maternelle le soir qu'en présence d'un seul agent, ce qui semblait un peu juste. Sur demande de la commune et après échange avec les services afférents de la communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre, compétente en la matière, depuis janvier 2022, deux agents sont maintenant présents sur les deux sites de garderie. Les services de l'intercommunalité proposent de doubler la garderie le matin également sur les deux sites mais se pose alors le problème du ménage du côté godinière qui ne peut pas, au regard des plannings, être effectué par un agent communal. Les services de l'intercommunalité étudient ce point.

### **Budget Finances**

- **Intervenante musicale :** M. le Maire explique aux élus la situation antérieure d'une intervenante musicale intercommunale (ancienne Communauté de Communes de Sainte Maure de Touraine) qui était mise à disposition de la commune. Un différend financier persiste depuis 2013 et est présenté de nouveau à la commune par la nouvelle Communauté de communes en place (Touraine Val de Vienne). Le différend portait sur le montant dû par la commune, 6 451,56 € au lieu de 4 176,02 € estimés initialement, et non sur le fonds du dossier. M. le Maire propose aux élus de prendre en charge sur le budget 2022 cette somme plutôt que d'ester en justice auprès du Tribunal administratif. Cette décision est approuvée à 13 voix pour (dont 5 pouvoirs) et 1 abstention. La ligne budgétaire prévue jusque là sera donc reprise dans le budget 2022 en section de fonctionnement.

- **Charges locatives au 1<sup>er</sup> janvier 2022 :** M. le Maire informe les élus que les charges imputables aux bâtiments communaux mis à la location au vu du décret 87-713 du 26/08/1987 et de la loi afférente du 06/07/1989 sont revues chaque année au 1<sup>er</sup> janvier. Il fait état des différents bâtiments concernés et précise que ces charges constituent des provisions avec régularisation en fin d'année au vu des dépenses réelles. Les élus approuvent à l'unanimité les propositions de régularisations présentées.

- **Offre d'achat terrains pour réserve foncière et projet :** M. le Maire explique qu'il propose que la commune acquière 2 terrains afin de constituer une réserve foncière. Le projet potentiel évoqué pourrait être un regroupement des sites scolaires, l'agrandissement de la cantine ou tout autre projet lié à la proximité du site scolaire côté godinière. Un accord de principe avait déjà été formulé lors du conseil municipal du 15 octobre 2021 pour que M. le Maire entreprenne des négociations avec les vendeurs des parcelles cadastrées B154 et B 642 d'une superficie totale de 1443 m<sup>2</sup>. Après étude des prix pratiqués actuellement sur le marché de l'immobilier, une offre d'achat à hauteur de 71 000 €, hors frais de notaire, est proposée par l'agence en charge de vendre ces parcelles appartenant actuellement à 18 héritiers. Les élus, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorisent M. le Maire à engager la commune sur cette offre d'achat et à signer tout document afférent. Les élus vont étudier, en parallèle, la potentialité de vendre certaines parcelles communales.

### **Personnel communal**

Ce point a été abordé au point **Affaires scolaires et périscolaires**.

### **Travaux communaux**

- **Chemin ancienne lagune et convention VINCI autoroute :** M. le Maire rappelle l'objet de ce terrain mis à disposition de l'association « Le jardin de demain pour les arbres d'hier » à des fins de jardin « partagé » développant la permaculture. A terme, la création d'un chemin carrossable sur cette parcelle



- **Commissions communales** – le bureau municipal fixera et communiquera prochainement les dates des commissions communales pour l'année 2022 afin que chacun puisse bloquer son agenda.

## **Divers**

- **Point autres réunions :**

- Une réunion pour la fibre a eu lieu sur site avec un responsable du Département et des informations seront prochainement communiquées sur l'échéance d'obtention de ce nouveau service.

- **INSEE et chiffre population :** M. le Maire porte à la connaissance du conseil municipal le chiffre de population retenu au 1<sup>er</sup> janvier 2022 par l'INSEE qui est de 1081.

- **Bilan Agence Postale Communale (APC) 2021 :** M. le Maire présente les chiffres de fréquentation de l'APC de 2021, chiffres retraçant le besoin constant de ce service malgré cette année encore chaotique, puisque la fréquentation reste stable.

- **Taux coefficient correcteur lié à la suppression de la taxe d'habitation perçue par les communes :** À la suite d'une régularisation de ce taux correcteur, la commune percevra 504 € supplémentaires.

- **Enquête publique parcellaire complémentaire élargissement A10 :** Le commissaire-enquêteur a remis un avis favorable à l'enquête publique qui s'est tenue en décembre dernier.

- **Route de la Forêt :** Christian RONDINEAU fait état de salissures importantes sur la route de la Forêt juste après l'entrée du karting lorsque l'on vient de la RD21 et a constaté des va et vient de camions chargés de terre. Un regard sera porté sur ce point.

- **Route des Baffaults-Sablonné :** François RISETTI a demandé à Colas TP, sous-traitant de Vinci Autoroute, que soient remises les chaînettes le long de cette route empêchant les camions de se croiser en mordant le bas-côté.

- **Merlon en attente :** M. le Maire a relancé Vinci Autoroute sur les travaux de merlon prévu sur le secteur de la Bourde.

Le secrétaire de séance